

SRPA

# Les stabulations équipées de portes sont considérées d'«accès limité»



*En cas de non respect des règles SRPA, l'agriculteur perd les contributions SRPA ou MAP de la catégorie concernée. Pour les autres catégories, la réduction est partielle.*

Comparaison d'offres d'igloos individuels avec courette, août 2025			
Désignation	Igloo	Courette	SRPA 120 j. (3,5 m <sup>2</sup> )
ELG 1135140	1,50 m x 1,10 m = 1,650 m <sup>2</sup>	1,75 m x 1,20 m = 2,100 m <sup>2</sup>	3,75 m <sup>2</sup>
CalfHouse Master plus	1,90 m x 1,05 m = 1,995 m <sup>2</sup>	1,45 m x 1,10 m = 1,595 m <sup>2</sup>	3,59 m <sup>2</sup>
CalfHouse PE avec parc	1,90 m x 1,00 m = 1,900 m <sup>2</sup>	1,40 m x 1,05 m = 1,470 m <sup>2</sup>	3,37 m <sup>2</sup>
Niche à veau polyester	1,80 m x 1,12 m = 2,016 m <sup>2</sup>	1,40 m x 1,12 m = 1,568 m <sup>2</sup>	3,58 m <sup>2</sup>
CalfHouse Premium Plus + enclos séparé	2,10 m x 1,15 m = 2,415 m <sup>2</sup>	1,50 m x 1,10 m = 1,650 m <sup>2</sup>	4,06 m <sup>2</sup>

Remarque: en principe, si disponibles, les mesures intérieures ont été prises en compte. En orange, les igloos dont les dimensions seront, au final, certainement insuffisantes. En rouge, ceux dont les dimensions ne sont d'emblée pas adéquates.

Sources: sites internet et fournisseurs (lire aussi Agri du 5 septembre)

Martine Romanens

**Notre Point fort du 5 septembre dernier a fait réagir plusieurs lecteurs. L'heure est donc à la consolidation.**

**S**uite à la publication de notre Point fort du 5 septembre 2025 sur les dimensions des igloos à veaux en regard des exigences SRPA, plusieurs réactions nous sont parvenues. Rappel des faits: depuis 2023, la détention des veaux en SRPA a gagné en importance avec l'introduction du nouveau programme Mise au pâturage (MAP) qui conditionne la détention SRPA de tous les bovins, donc égale-

ment des veaux de moins de quatre mois.

Certains igloos ne remplissent que les exigences de l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn), mais pas celles de la SRPA qui exige un minimum de 3,5 m<sup>2</sup> de surface totale par veau de moins de 120 jours. La conséquence? De possibles sanctions telles que le retrait de la contribution pour l'ensemble des animaux de la catégorie incriminée. Les exigences de la SRPA n'étant dans ce cas pas remplies par toutes les catégories d'animaux, la conformité au programme Mise au pâturage est aussi compromise.

Le tableau publié le 5 septembre et repris ci-dessous laisse entendre que la plupart

des niches vendues actuellement respectent – certes de très près – les critères imposés par le programme SRPA. Or, ce n'est pas tout à fait le cas. «Les vendeurs publient les dimensions des deux éléments séparés. Mais les courettes chevauchent les igloos, ce qui retire quelques précieux centimètres à la surface totale. Nous nous faisons tous attirer», précise Vincent Gruet, membre du comité de Prométerre, lequel est à l'origine de la remontée de la problématique.

«Les deux premières semaines de vie, la surface minimale du box individuel est 2 m<sup>2</sup> (min. de 85 x 130 cm). Dès la 3<sup>e</sup> semaine, la surface minimale s'élève à 2,4 m<sup>2</sup> et les veaux doivent être détenus en

groupe ou en igloo avec courette extérieure (accès permanent) et contact visuel avec leurs congénères», en profite de rappeler Marcel Friedli, d'Ecoprest.

## Effectivement 5,6 m<sup>2</sup> par vache

Dans la même page de septembre, un autre aspect lié aux exigences des surfaces de sorties SRPA pour les bovins dans les stabulations libres était évoqué. Deux cas de figure coexistent:

- l'accès permanent (24 h/24); quand les vaches disposent d'un accès libre et permanent à l'extérieur, la SRPA exige une aire de sortie de 2,5 m<sup>2</sup> non couverte par vache pour une surface totale de 10 m<sup>2</sup> intégrant

l'aire de repos, d'alimentation et d'exercice;

- l'accès limité (portes fonctionnelles existantes); dans ce cas, la surface minimale de parcours de l'aire d'exercice s'élève à 5,6 m<sup>2</sup> par vache (8,4 m<sup>2</sup> pour les cornées) dont 50% au moins non couverts. Ici les aires de repos et d'alimentation ne sont pas comprises.

Plusieurs exploitations autorisent construit leurs bâtiments avec une aire de sortie de 2,5 m<sup>2</sup> par vache, prévoyant un accès 24 h/24. En pratique, les portes sont parfois fermées, ce qui entraîne un non-respect des exigences légales, l'accès n'étant plus considéré comme permanent.

Ces constructions ont certes été validées par les au-

torités, mais uniquement en fonction de leur conformité aux lois sur la protection des animaux et non au programme SRPA ou à quelconque label, optionnels. Les solutions? Remplacer les portes par des rideaux à lanières, par exemple, et prévoir scieure, copeaux, sel ou gravillons pour permettre de sécuriser la sortie en cas de gel.

## Votre avis

*Quels sont les aspects qui vous ont surpris lors d'un contrôle?*

**Votre réponse**  
journal@agrihebdo.ch  
Fax 021 613 0640

## TECHNOLOGUES DU LAIT

# La jeune Vaudoise Oriane Novello reçoit l'argent aux SwissSkills

Pauline Clerc

Oriane Novello a décroché la deuxième place aux SwissSkills 2025 des technologues du lait. La Vaudoise partage le podium avec d'autres jeunes femmes: Ronja Jäger, médaillée d'or, et Anja Neuhaus, qui a reçu le bronze.

**A** Berne, lors des SwissSkills 2025, Oriane Novello a obtenu la deuxième place du championnat national des technologues du lait. À 25 ans, la Vaudoise figure désormais parmi les meilleures de sa branche. Au terme de deux jours d'épreuves intenses, le podium est intégralement féminin: l'or est revenu à Ronja Jäger (SG) et le bronze à Anja Neuhaus (SO). Une première que la Société suisse d'industrie laitière (SSL) a soulignée dans son communiqué de presse en félicitant les trois lauréates.

## Un savoir-faire à démontrer

Organisé du mercredi 17 au dimanche 21 septembre 2025, l'événement a réuni 26 jeunes professionnels. Chronométrés et sous l'œil attentif du public



L'une des motivations d'Oriane Novello pour participer aux SwissSkills était notamment de mieux représenter les femmes dans ce métier.

et d'experts, ils ont dû démontrer leur savoir-faire en fabrication, présentation et résolution de problèmes techniques. «C'est une performance incroyable de la part de ces jeunes participants», a déclaré Florian Tschanz, membre de la commission du concours. «Nous sommes donc très fiers. En fin de compte, tous ont gagné et se sont enrichis d'une expérience supplémentaire.»

Pour Oriane Novello, cette médaille d'argent s'inscrit dans une trajectoire atypique. Origininaire de Peney-le-Jorat (VD), elle a d'abord suivi une maturation fédérale et tenté des études universi-

taires en Lettres. Rapidement, elle comprend que cette voie ne lui correspond pas. C'est au Sapalet, une fromagerie familiale de Rossinière (VD) qui produit des spécialités variées à base de lait de vache, de brebis et de chèvre, qu'elle découvre sa vocation. Elle y réalise son apprentissage et y forge sa capacité à gérer plusieurs fabrications simultanément, un atout décisif. «C'est sûr que cela a fait la différence pendant la compétition», rapporte la jeune femme.

## Brevet bientôt en poche

Titulaire d'un CFC depuis 2023, elle a aussitôt enchaîné

avec le brevet fédéral. «Il n'y a pas vraiment eu de discontinuité entre les deux. Cela explique aussi en partie mon aisance dans certaines tâches. Les SwissSkills ont été une chouette expérience», conclut-elle. Aujourd'hui, elle travaille à la fromagerie de Bière (VD), qui fabrique du Gruyère AOP. Elle devrait terminer son brevet dans quelques mois seulement.

Son parcours illustre aussi les défis rencontrés par les jeunes femmes dans un milieu encore largement masculin. Lors des cours donnés dans le cadre de son apprentissage, sur une quarantaine d'élèves, seules six étaient des filles. Les installations et outils ne sont pas toujours adaptés: «Les structures en bois sont souvent trop hautes pour atteindre les fromages. Une boîte pleine de lait pèse 45 kg, soit à peine 15 kg de moins que moi», confiait-elle en novembre 2023 à Agri. Ces obstacles ne l'ont pas empêchée de s'imposer dans les concours régionaux. Elle avait remporté les RegioSkills à Grangeneuve en octobre 2023, une étape préparatoire aux SwissSkills, grâce à son sens de l'organisation et à sa capacité à corriger ses erreurs sous pression.

La haute école prépare ses étudiant.e.s de manière ciblée à leur entrée dans la vie professionnelle. «De solides connaissances techniques, des compétences linguistiques et une capacité de réflexion critique rendent nos diplômé.e.s aptes à assumer des responsabilités dans leur vie professionnelle. Leurs études à la BFH-

## FORMATION

# Les nouveaux diplômés de la HAFL prêts pour l'avenir

**Au total, 160 étudiant.e.s de bachelor et 65 étudiant.e.s de master ont célébré l'obtention de leur diplôme à la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires.**



Les nouvelles et nouveaux diplômé.e.s ont eu droit à une séance photo. RETO BAUER

Lors de la cérémonie des 25 et 26 septembre à la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (BFH-HAFL), 29 étudiant.e.s sortants du Master in Life Sciences – Agricultural Science, 20 du Master in Life Sciences – Food, Nutrition and Health et 16 du Master in Life Sciences – Forest Science ont reçu leur diplôme. En outre, la HAFL a délivré 81 diplômes de Bachelor en Agronomie, 33 en Sciences forestières et 46 en Sciences alimentaires.

HAFL les ont parfaitement préparés pour relever les défis complexes de notre époque et participer activement à la construction d'un avenir durable dans l'économie, l'administration et la société, explique la directrice de la HAFL, la professeure Ute Seeling. Plusieurs étudiant.e.s ont vu leurs excellents résultats récompensés, parmi lesquels le Vaudois Stephan Maxime Mabica, qui a obtenu le prix du meilleur Master in Life Sciences, orientations Agricultural Science and Forest Science. Quant à Cyril Mottier (VS), il a reçu, au même titre que Carol Wyss (AG), le prix du meilleur Bachelor en Sciences forestières.

(COMM.)